



Académie d'Orléans-Tours – CAPA agrégés du 08 juillet 2022 Titularisation des professeurs agrégés Déclaration liminaire du SNALC

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres de notre CAPA, chers collègues,

Notre dernière CAPA agrégés marque la fin du paritarisme tel que nous l'avons connu depuis des décennies. Le SNALC considère que c'est une grande régression pour les personnels.

Le SNALC est en effet attaché à une représentation des personnels par corps, d'autant que les corps en question, dans l'Education nationale, rassemblent des milliers d'agents. Cet attachement témoigne du respect que le SNALC porte aux agents de tous les corps de personnels de l'éducation nationale qu'il syndique. On ne devient pas professeur de écoles, professeur de lycée professionnel ou professeur agrégé par hasard. Si c'est le cas, on change vite de métier, car pour faire nos métiers, il faut être motivé. Motivé face à nos conditions salariales, à nos conditions de travail, à la « bienveillance » dont on fait preuve à notre égard, et la gestion des ressources humaines « de proximité » dont nous avons le bonheur de bénéficier.

Les termes génériques « enseignant » ou « professeur » cachent des réalités de métiers différentes. On ne fait pas le même métier lorsqu'on enseigne en maternelle, en bac pro ou en CPGE. Pour le SNALC, tous les corps et les personnels qui les composent sont d'égale dignité. Les respecter, c'est respecter leur spécificité et leur diversité.

Aujourd'hui, malgré les belles paroles des ministres qui se succèdent, nos métiers et les personnels que nous représentons sont au mieux déconsidérés, au pire méprisés. Ce mépris s'est traduit par la loi de transformation de la fonction publique qui a mis fin au paritarisme et qui a créé un nouveau système fondé sur des décisions de l'administration sans échange préalable avec les organisations syndicales, puis des recours dans certains cas. **On est passé d'un système de concertation à un système de contestation.** Le tout avec la bénédiction de certaines organisations, animées par un esprit qui n'est pas sans rappeler celui de la réaction nobiliaire des années 1780.

Notre institution elle-même est fracturée. Le parcours édifiant de notre précédent ministre, de la rue de Grenelle à Montargis, en témoigne.



Lorsque nous avons dénoncé cette « transformation », les personnels n'ont pas vraiment réagi. Habitué au paritarisme, ils ne mesuraient pas ce que signifiait sa disparition. Désormais, pour leur promotion ou leur mutation, ils sont confrontés de façon croissante à ce nouveau système, à son opacité, à l'absence de dialogue, à l'absence de l'humain. Les retours que nous avons déjà eus concernant les résultats des promotions à la classe exceptionnelle parus hier en témoignent.

Evidemment, nos collègues sont inégalement impactés. L'éducation nationale nouveau style, c'est « vae victis ». Pour les collègues assez avancés dans la carrière, piliers de leurs établissements, sans problèmes particuliers et sans illusions, dans des régions où le coût de la vie est bas, les choses vont plutôt bien. Mais pour ceux qui sont en début de carrière, dans des métropoles, et surtout pour ceux qui ont des fragilités de tous ordres, ou qui changent de situation, des difficultés se présentent, plus ou moins fortes en fonction des contextes locaux. Nous en avons l'illustration sur l'agglomération de Blois, avec des situations qui vont du tragicomique à la pure tragédie. Et nous vous alertons, Madame la Rectrice, sur des situations, tant individuelles que collectives, qui demeurent complexes dans plusieurs établissements de cette agglomération.

Le SNALC ne peut pas se résoudre à cette situation. Il se battra avec énergie pour que notre institution puisse trouver le chemin de l'intelligence collective et du dialogue social, qui est un chemin d'apaisement par le respect de tous ses personnels, dans la spécificité de leurs corps. Tous les membres de la communauté éducative, et, par-delà, notre société française si dangereusement fracturée, en ont besoin.

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous vous remercions.

Laurent CHERON, Christophe CREUZET,
François TESSIER, Damien AUBRIET, Véronique MARCHAIS, Etienne PINAT
Commissaires paritaires académiques SNALC